

Le parc du Cardinal

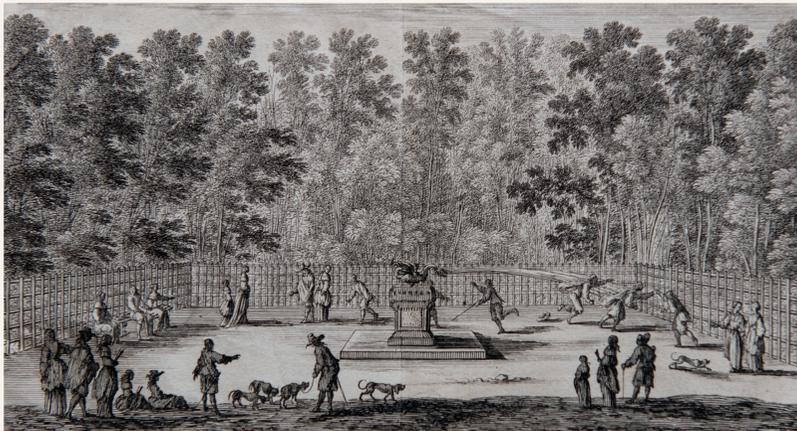
PRESENTATION

Le parc du Cardinal est nommé en référence au Cardinal Richelieu qui fut propriétaire d'un merveilleux domaine, le « château du Val », entre 1633 et 1642. Ce parc de près de 2,5 hectares qui faisait partie de ce domaine, jusqu'à présent fermé par des murs privés est devenu depuis 2018 une propriété municipale. C'est désormais un lieu ouvert sur la ville et qui respecte le caractère patrimonial et naturel du site.

L'eau est très abondante dans le parc. Les pièces d'eau héritées du XVIII^e siècle occupent près d'un tiers de la superficie. En effet, à partir des vestiges d'une grotte ornementale et selon l'axe de l'ancien château, l'eau parcourt le fond du vallon via un canal et un étang puis cascade vers la place Richelieu.

Un parcours développant des thématiques historiques et environnementales est proposé aux visiteurs à l'intérieur du parc.

Des aires de jeux accueillent les petits avec une abeille et des toboggans dans le bosquet de la Ruhe et les plus grands avec une structure à grimper dans le bosquet des Roseaux.



Le bosquet du Dragon. Gravure de Pérelle d'après un dessin d'Israël Silvestre (vers 1660).
© Musée d'histoire locale de Rueil-Malmaison.

USAGES DU PARC



Interdit aux bicyclettes



Interdit aux véhicules à moteur sauf service



Feux et barbecues interdits



Interdit aux chiens même tenus en laisse



Nuisance sonores interdites



Jeux de ballons interdits



Autorisé aux chiens guide d'aveugles ou d'assistance



Pêche interdite

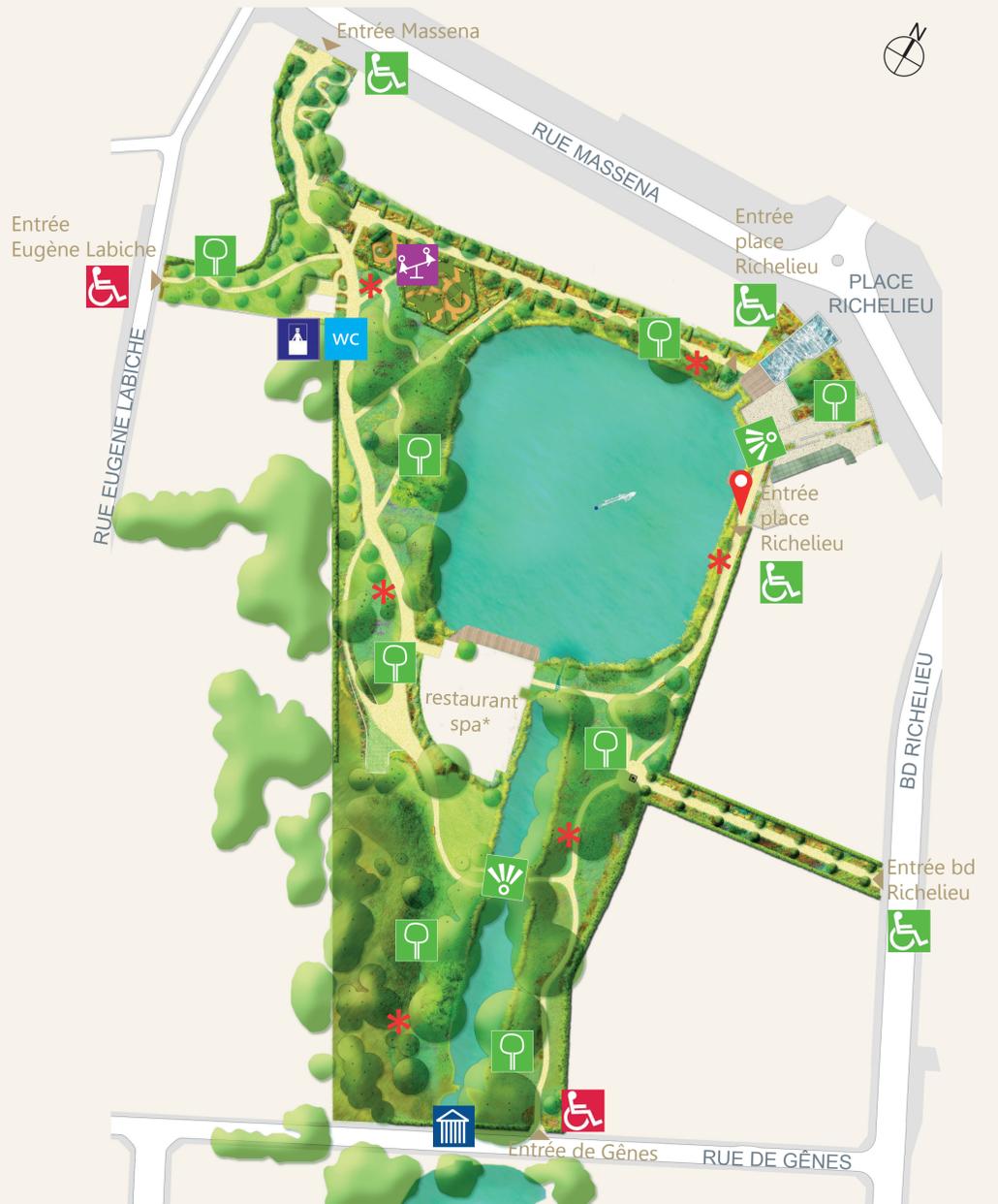


Baignade interdite

Enfants sous la surveillance des parents.
Merci d'être attentifs aux risques de chute dans l'eau.



VILLE
IMPÉRIALE



LEGENDE

- Entrée accessible PMR
- Entrée non accessible PMR
- Aire de jeux
- Point de vue
- Arbre à découvrir
- Vestige historique
- Toilettes
- Gardien
- Totem
- Vous êtes ici

* restaurant et spa (privé)

En dehors des horaires d'ouverture du parc, l'entrée s'effectue par l'accès Massena.

HORAIRES DU PARC

Du 1er octobre au 30 avril 7h30 - 20h00
Du 1er mai au 30 septembre 7h30 - 22h00

Infos pratiques

Pour toute question, contactez le service des espaces verts :
01 47 10 08 20



Scannez moi

Le règlement complet du parc est disponible par scan de ce Qrcode ou sur www.villederueil.fr